

## PUBLICATIONS BELGES

Louis Michel, *Les Nouveaux Enjeux de la politique étrangère belge*, Larcier, Bruxelles, 2003.

Louis Michel, *L'Axe du bien*, Luc Pire, Bruxelles, 2003.

Quelles que soient les appréciations portées à son égard, la politique étrangère menée par la Belgique depuis 1999, c'est-à-dire depuis l'arrivée de M. Louis Michel au poste de ministre des Affaires étrangères, ne laisse pas indifférent. Elle a contribué, à tout le moins, à relancer le débat interne sur les grandes options en matière de relations extérieures et à sortir la Belgique d'une certaine indifférence internationale où l'avait placée, durant les années antérieures, la routine d'un comportement peu innovant, d'autre part. Sur ces deux points, il est indéniable que le ministre Michel a réussi. Cela dit, il reste à s'interroger sur le contenu de cette politique étrangère et sur les effets qu'elle entraînera à moyen terme quant à l'image de la Belgique.

Les deux ouvrages repris sous cette rubrique fournissent un bon aperçu de la substance de cette politique. Ils sont constitués de discours, interventions diverses, conférences de M. Michel. Tous les grands thèmes y sont abordés : la diplomatie éthique, l'Europe, l'Afrique, les relations transatlantiques... La matière est vaste. Il s'en dégage un volontarisme évident, reposant sur certaines convictions, et une détermination, parfois peu diplomatique dans le chef d'un petit Etat.

Dès qu'elle fut présentée, cette « nouvelle » diplomatie s'accompagna du qualificatif « éthique ». Le respect des droits de l'homme en constitue, en effet, la source principale. Si le principe, déjà affirmé auparavant dans la politique belge, entraîne une adhésion unanime, son application n'en présente pas moins de réelles difficultés. L'influence de la Belgique ne pèse guère par rapport à un Etat comme la Russie par exemple, ainsi que le reconnaît clairement le ministre : « nous avons été entendus » (à Moscou, à propos de la Tchétchénie) « à la mesure de notre influence réelle sur les événements ». La prise en compte de la réalité s'impose si l'on ne veut pas que cette politique se résume à une dénonciation dans le vide. Ainsi, le ministre estime utile de rencontrer les responsables de ces Etats peu respectueux des droits de l'homme afin de leur exprimer l'attitude belge tout en prenant aussi contact avec les forces démocratiques sur place.

Manifestée sur divers terrains (poursuite contre M. Pinochet, sanctions politiques contre la coalition autrichienne ÖVP-FPÖ, conclusions de la commission parlementaire sur l'assassinat de P. Lumumba, lois dites de « compétence universelle »...), cette diplomatie morale n'a pas été sans causer quelques difficultés. Il n'empêche que, même si ses résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs poursuivis, elle a eu le mérite d'être affirmée et, en même temps, d'exprimer combien l'art de la politique étrangère oscille entre le respect et les promotion des valeurs auxquelles on adhère et les exigences du réalisme que commandent la promotion de l'intérêt national et les nécessités de la raison d'Etat.

Cette orientation générale ne pouvait évidemment pas ne pas influencer l'action menée à l'égard de l'Afrique et plus particulièrement des territoires du Congo, du Rwanda et du Burundi, anciennes colonies belges. Si le ministre Michel se montre critique à l'égard de ses prédécesseurs, en parlant du « *désengagement* » de la Belgique, il importe de souligner que la référence aux droits de l'homme sur ce terrain n'est pas apparue en 1999. Elle était bien présente auparavant. N'a-t-elle pas, en effet, été à la base de la rupture de 1990 et des événements de Lubumbashi ? N'a-t-elle pas accompagné nombre de discours et de déclarations tenus depuis ? On mettra à l'actif de l'actuel ministre des Affaires étrangères une détermination, une volonté plus affirmée, une insistance et, surtout, une présence beaucoup plus forte que celle de ses prédécesseurs. Bien établie quant aux intentions déclarées, cette politique n'a pas encore aujourd'hui fourni tous les résultats espérés. Affirmée dans le discours, cette diplomatie a également pris les formes – on l'a bien remarqué à propos de la Commission Lumumba comme à propos du Rwanda – de la réconciliation, du pardon et de la reconnaissance de responsabilité. Aussi louable qu'elle soit, cette diplomatie ne recevra sa pleine signification que si elle parvient à se concrétiser dans une action réellement efficace, susceptible de modifier la réalité à laquelle elle est appelée à s'appliquer.

Recueils de textes, ces deux ouvrages sont utiles pour découvrir et évaluer les orientations et le contenu de cette nouvelle politique extérieure belge que le ministre L. Michel a profondément inspirée.

*Claude Roosens*

Paul Magnette / Eric Remacle (dir.), *Le Nouveau Modèle européen*, Editions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2000.

Deux volumes, une trentaine de contributions (la plupart en français, quelques-unes en anglais), une quarantaine d'auteurs : c'est ainsi que se présente *Le Nouveau Modèle européen*. Il est donc impossible de rendre compte de la richesse de toutes les contributions contenues dans cet ouvrage collectif d'excellente facture, tant le style, l'approche méthodologique et l'ampleur du propos varient.

Partant du constat des limites du modèle traditionnel d'intégration communautaire (la « méthode Monnet » de construction européenne serait-elle épuisée ?), les auteurs explorent les voies d'un nouveau modèle européen. Nouveau modèle d'intégration par la coopération, nouveau modèle constitutionnel et nouvelle gouvernance ? Telles sont les questions posées par le premier volume (« Institutions et gouvernance »), qui passe en revue les mutations affectant aussi bien les acteurs institutionnels classiques (Commission, Conseil, Parlement, Cour de justice...) que les autres acteurs de la scène européenne (partis politiques, régions, groupes d'intérêt). Ce premier volume adopte donc une approche essentiellement politico-juridique.

Le second, en abordant les politiques internes et externes de l'Union, s'ouvre aussi à des approches économiques parfois fort pointues. L'analyse des politiques internes procède notamment à l'examen de problématiques spécifiques telles que celles de la communautarisation de la politique d'immigration, de la politique régionale ou des services publics. La partie relative aux politiques externes intitulée « Relations extérieures et rayonnement de l'Union dans le monde » attirera probablement le plus les lecteurs habituels du présent annuaire. Après une introduction de Mario Telo concer-

nant l'évolution de l'Union comme acteur international, la dimension économique et commerciale des relations extérieures est abordée par le biais de trois contributions (« The Political Economy of EC Regionalism » par André Sapir; « Le néo-régionalisme et l'UE dans le cadre de la globalisation » par Sebastian Santander et Mario Telo; « Les enjeux de la politique commerciale commune : la question du commerce des services » par Catherine Smits). Le pôle politico-stratégique est étudié dans un article sur la défense européenne par Eric Remacle, qui signe également avec Sibylle Bauer une contribution traitant de la cohérence de la politique étrangère de l'UE au départ de la question du contrôle des exportations d'armes (« A Multi-Level Foreign Policy between Convergence, Consistency and Variable Geometry : the Case of Arms Exports Control »). Enfin, avant une contribution sur l'élargissement, Emmanuelle Bribosia et Barbara Delcourt livrent un article original sur la notion d'Etat de droit envisagée *ad intra* et *ad extra* : au sein de l'UE comme principe cardinal des relations entre Etats membres; dans les relations extérieures, comme élément de messianisme contenu dans les clauses de conditionnalité politique.

Paru fin 2000, l'ouvrage n'a rien perdu de son intérêt. Plusieurs questions qui y sont soulevées continuent d'être débattues dans la cadre de la Convention européenne ou dans la perspective de l'élargissement de l'Union pointant à l'horizon 2004.

*Tanguy de Wilde*

Barbara Delcourt, *Droit et souverainetés. Analyse critique du discours européen sur la Yougoslavie*, PIE-Peter Lang, Bruxelles, 2003, 487 p.

Sven Biscop, *Euro-Mediterranean Security. A Search for Partnership*, Ashgate, Oxon, 2003, 178 p.

André Dumoulin / Raphaël Matthieu / Gordon Sarlet, *La Politique européenne de sécurité et de défense – PESD. De l'opérateur à l'identitaire. Genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruylant, Bruxelles, 2003, 938 p.

En 2003, l'action extérieure de l'Union européenne (UE) a été analysée sous trois angles différents dans trois ouvrages dus à des chercheurs belges.

Le livre de Barbara Delcourt combine avec maîtrise les analyses juridique et politique pour se pencher sur un point précis de l'action des Douze de l'époque confrontés à l'implosion yougoslave : la décision collective de reconnaître de nouvelles républiques entérinant la fin de la Yougoslavie de Tito. L'objet de la recherche est d'étudier les fréquentes références au droit et au concept de souveraineté contenues dans le discours européen à l'occasion de ce « test » de politique étrangère européenne. L'examen du phénomène de « juridicisation » du discours construit *in casu* se complète d'une comparaison des pratiques européennes en matière de reconnaissance d'Etat. Après avoir rappelé les enjeux de pouvoir liés à l'interprétation du droit, l'auteur met en évidence la confusion qui a régné dans l'affaire yougoslave, en raison de l'instabilité sémantique des référents utilisés. Elle note en particulier les fluctuations herméneutiques ayant caractérisé les tentatives de redéfinition du concept de souveraineté comme principe d'organisation politique. De manière sous-jacente, les critiques de l'auteur laissent percevoir sa faveur nostalgique d'un « yougoslavisme » de bon aloi.

Sven Biscop aborde pour sa part la sécurité dans le bassin méditerranéen en identifiant la politique mise en œuvre par l'Union européenne dans la région à travers le partenariat euro-méditerranéen à partir du processus dit de Barcelone. Les intérêts de l'Union, les menaces potentielles, les conflits et les différends existants sont passés en revue. L'auteur recommande par la suite à la fois d'élargir le partenariat et d'envisager de manière globale le concept de sécurité, de prendre compte ses multiples dimensions (politique, économique, sociale, culturelle et écologique). Cela, afin de rapprocher davantage les rives de la Méditerranée et de profiler différemment la politique de l'UE par rapport à celle pratiquée par les Etats-Unis. Ces deux premiers ouvrages possèdent la densité analytique d'œuvres doctorales opportunément remaniées pour la publication.

André Dumoulin, Raphaël Matthieu et Gordon Sarlet ont rédigé, sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), un ouvrage qui ambitionne, par l'ampleur de son champ d'investigation, de devenir une référence en la matière. La question de la PESD y est abordée dans tous ses développements jusqu'en janvier 2003 et les auteurs entendent en décliner tous les paramètres « *qu'il s'agisse d'aspects historiques, politiques, diplomatiques, institutionnels, procéduriers, socio-philosophiques, économiques, technologiques, doctrinaux et militaires interagissant à la carte dans les champs nationaux, inter-étatiques et européens* ». Cette seule énumération figurant en quatrième de couverture de l'ouvrage indique le souci « *quasi entomologique* » de précision (*dixit* le préfacier Javier Solana) des auteurs et explique le volume impressionnant d'un ouvrage comptant, hors annexes, 759 pages, utilement servies par 42 pages d'index. Par le sous-titre de l'ouvrage (*De l'opérateur à l'identitaire*), les auteurs veulent signifier que la mise en place de la PESD et son fonctionnement effectif nécessitent encore un « *identitaire collectif de légitimation* ». Autrement dit, pour prendre des exemples postérieurs à la rédaction du livre, il ne suffit pas de réussir des opérations comme Concordia dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine ou Artémis en République démocratique du Congo. La PESD doit idéalement s'inscrire dans un concept stratégique européen recueillant l'adhésion de l'ensemble de l'UE. Pareil concept a été adopté en décembre 2003 après un travail préparatoire déterminant du Haut Représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), J. Solana. Est-ce à dire que l'identitaire collectif de légitimation est atteint ? En considération du peu d'écho, dans les opinions publiques, du document « Une Europe sûre dans un monde meilleur » constituant la stratégie européenne de sécurité, le doute subsistera pour l'heure.

Cela étant, l'ouvrage se structure en trois parties. L'émergence de la PESD dans le processus de construction européenne inaugure l'analyse. Les prémices de l'Europe dite de la Défense y sont rappelées, qu'il s'agisse de percées conceptuelles annonçant la dimension militaire au sein de la PESC, des liens entre l'UE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ou du pilier européen au sein de l'Alliance atlantique forgeant l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). L'évolution des positions nationales et des coopérations militaires entre les Etats membres ainsi que les enseignements de cet épisode-charnière que fut la crise du Kosovo complètent le premier panneau du triptyque. La deuxième partie s'intitule « L'affirmation de la PESD » et débute par l'évocation du sort singulier de l'UEO : phénix qu'on fait renaître de ses cendres pour mieux le voir se consumer dans l'âtre d'une Union européenne qui lui succède sur le plan opérationnel. La mise en place progressive, quoi-

que rapide, des nouveaux organes militaires de l'Union et le processus décisionnel qui en résulte sont minutieusement décryptés après l'évocation des impératifs de l'objectif global lancé à Helsinki fin 1999. En soulignant les relations à entretenir nécessairement avec l'OTAN, voire avec la Russie et l'Ukraine, les auteurs rappellent combien la PESD est dépendante de son environnement géographico-stratégique pour advenir. La dernière partie de l'ouvrage aborde les difficultés que la PESD est appelée à rencontrer, qu'elles soient techniques et liées à l'opérationnalité sur le terrain, ou politico-institutionnelles et affectant la possibilité même du développement d'une PESD. Plusieurs scénarios sont imaginés à cet égard depuis l'épuisement rapide d'un processus finalement mort-né jusqu'à l'émergence d'une Europe stratégique. Au terme de cette monographie, le lecteur universitaire aura de la PESD une vision solidement charpentée et documentée à souhait.

*Tanguy de Wilde*

Michel Liégeois, *Maintien de la paix et diplomatie coercitive. L'Organisation des Nations Unies à l'épreuve des conflits de l'après-Guerre froide*, Bruylant, Bruxelles, 2003.

L'Organisation des Nations Unies est redevenue un protagoniste central de la scène internationale depuis la fin de la Guerre froide. L'ONU se déploie de manière pluridimensionnelle dans de nombreux cadres, avec des réussites diverses. Les échecs retentissants voisinent les succès relatifs. La décennie 1990 a été à cet égard une période fort dense en interventions et en déconvenues, du fiasco somalien au génocide rwandais en passant par la très controversée gestion du conflit bosniaque. Les « Casques bleus » sont parfois devenus les symboles de l'implication onusienne, dans ses aspects positifs et négatifs. D'où l'intérêt de pouvoir effectuer une analyse sérieuse de ces opérations.

C'est ce que fait avec brio et perspicacité Michel Liégeois dans son ouvrage *Maintien de la paix et diplomatie coercitive*. S'appuyant sur une recherche doctorale de grande qualité, cet ouvrage offre une vision particulièrement dense, charpentée et documentée des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'auteur propose une analyse rigoureuse et pointue des évolutions historiques et politiques de la « culture stratégique » de l'ONU depuis ses origines. Il étudie avec pertinence le moment de basculement représenté par la fin de la Guerre froide et les impacts de celle-ci sur la conceptualisation stratégique onusienne. Il démontre comment la machinerie onusienne a été confrontée à une véritable crise à laquelle elle a dû faire face – plus ou moins bien –, en reprofilant et en réorientant ses actions.

Par la suite, l'auteur analyse un cas spécifique, particulièrement illustratif des errements de l'ONU et de ses principaux responsables de l'époque, en l'occurrence la guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-1995). Ce conflit, d'une violence inconnue en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a été au centre des préoccupations internationales durant la première moitié des années 1990. Après une brève période de gestion européenne, très largement inefficace, la question est transférée aux instances onusiennes. Les résolutions du Conseil de Sécurité se multiplient, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) est chargée d'assumer un rôle central, progressivement en interaction avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

L'échec est patent : plus de 250 000 morts, des millions de réfugiés et de déplacés, l'utilisation, en particulier par les milices bosno-serbes, de la « purification ethnique », le massacre de Srebrenica de juillet 1995, *etc.* Les exemples qui illustrent l'inefficacité du dispositif onusien sont très nombreux. De plus, le haut degré de rotation des commandants militaires à la tête des Casques bleus démontre la cacophonie de gestion et de conception entre, d'une part, le Secrétaire général de l'ONU et son représentant dans la région et, d'autre part, les responsables opérationnels sur le terrain. La Bosnie-Herzégovine reste comme un retentissant échec de l'ONU. Le rapport onusien de novembre 1999 sur le massacre de Srebrenica ainsi que le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix d'août 2000 démontrent les multiples lacunes et défaillances du dispositif onusien. Celui-ci sera d'ailleurs dissous suite aux accords de Dayton de novembre 1995 et remplacé par une opération militaire sous coordination de l'OTAN (IFOR-Implementation Force puis SFOR-Stabilisation Force), à laquelle est ajoutée une petite structure onusienne (MINUBH – Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine).

M. Liégeois effectue une analyse sobre, claire et précise de l'implication de l'ONU dans la situation bosniaque. Il se concentre successivement et de manière détaillée sur les questions des sanctions économiques, de l'interdiction du survol aérien, des zones de sécurité, des ultimatums. Chaque problématique est étudiée avec grande rigueur et clarté. Cela permet de saisir les nombreux tenants et aboutissants de questions parfois complexes et touffues. L'auteur termine par un bilan qui indique les leçons qui ont été tirées de ce conflit si emblématique des graves défaillances de l'ONU. Cet ouvrage constitue une source fort importante pour l'analyse de l'ONU dans l'après-Guerre froide et il sera certainement un point d'appui très utile et pertinent pour toute analyse des opérations de maintien de la paix.

*Amine Ait-Chaalal*

Françoise Dignéffe / Jacques Fierens (dir.), *Justice et gacaca. L'expérience rwandaise et le génocide*, Presses universitaires de Namur, Namur, 2003, 148 p.

Dix ans après les faits, l'onde de choc suscitée par le génocide continue de bouleverser la région des Grands Lacs. Malgré les discours appelant à la réconciliation nationale, les fossés qui ont déchiré la population rwandaise sont loin d'être comblés. Les témoignages concordent pour dépeindre une atmosphère de discrimination et de méfiance généralisée. Les familles endeuillées devront pourtant, un jour ou l'autre, à nouveau vivre ensemble. Non par magnanimité, mais pour des motifs pragmatiques. Comment y parvenir lorsque victimes et bourreaux sont voisins et parfois même parents ? Comment rendre justice à des centaines de milliers de victimes et juger des dizaines de milliers de prévenus ?

En 1995, l'ancien ambassadeur du Rwanda à Paris, Christophe Mfizi, déclarait que son pays avait « besoin d'un Nuremberg et d'un plan Marshall à sa mesure et qu'il n'[avait] eu ni l'un ni l'autre » (1). Le défi que représente la justice est, de fait, gigantesque. Le manque de personnel et de moyens financiers est tel qu'il faudrait plus

(1) Cité par Jean-Pierre CHRÉTIEN, « Le Rwanda piégé par son histoire », *Esprit*, août-septembre 2000, p. 175.

d'un siècle pour juger l'ensemble des suspects. En 2000, plus de 130 000 prévenus sont entassés dans des prisons parfois insalubres, accusés de génocide et en attente de procès. Devant l'impossibilité matérielle d'une justice exemplaire et rapide, les autorités du pays décident de réactiver une procédure traditionnelle appelée « gacaca ».

Les juridictions « gacaca » s'inspirent d'une pratique locale (les « tribunaux du gazon ») qui fait appel aux sages d'une colline pour régler un litige. Tout le groupe assiste à l'exposé des faits et à la proclamation de sanctions qui ont non seulement pour but de punir le coupable, mais aussi de réparer le dommage subi. Dons de vaches ou de terres, réparations de maisons et autres compensations pour le sang versé sont censés apaiser les conflits. La loi du 26 janvier 2001 transpose ce système coutumier en instituant de nouvelles instances de jugement. En juin 2002, quelque 11 000 tribunaux sont inaugurés après une campagne de sensibilisation auprès de la population (*via* la radio, la télévision, la presse écrite et une communication intense dans les prisons). Ce nouveau système se fonde sur une justice participative : la population est à la fois témoin, juge et partie. Le principe est de réunir sur les lieux mêmes des crimes les protagonistes du drame : rescapés, témoins, criminels présumés. Tous doivent débattre de ce qui s'est passé, afin d'établir la vérité, de dresser la liste des victimes et de désigner les coupables. Les débats sont encadrés par des « juges » non professionnels, élus parmi les hommes intègres de la communauté, qui prononcent *in fine* les peines à l'encontre des coupables. Ce système est désormais appliqué à l'immense majorité des accusés (environ 100 000 détenus) puisque seuls les individus soupçonnés de figurer parmi les « grands responsables » du génocide relèvent encore de la justice classique (entre 3 000 et 10 000 personnes).

L'ouvrage dirigé par F. Digneffe et J. Fierens dresse un premier état des lieux de cette procédure pour le moins étonnante. C'est le fruit de « discussions et de confrontations » – pour reprendre les termes des auteurs – entre criminologues et juristes, entre universitaires africains et européens. Souhaitant favoriser une mise en perspective historique des juridictions gacaca, les différentes contributions remontent jusqu'à l'histoire pré-coloniale et coloniale du pays, avant de revenir sur la période tragique du printemps 1994 et sur ses conséquences. Cette étude est à la fois concise et précise. Elle n'éclaire pas seulement sur les circonstances historiques et contextuelles du recours à la gacaca. Elle fournit aussi un précieux repère pour analyser la base juridique de cette pratique. Enfin, l'un des principaux mérites de l'ouvrage réside dans le fait qu'il soulève, à juste titre, de nombreux questionnements sur les enjeux de la gacaca.

En effet, les attentes et les craintes suscitées par cette pratique méritent que l'on prolonge quelque peu la réflexion. Dès janvier 2001, les missions que le pouvoir rwandais assigne aux juridictions gacaca sont des plus ambitieuses. Il s'agit de rechercher la vérité, de punir les coupables et de contribuer à la réconciliation nationale. L'enthousiasme initial qui entoure ce projet fait cependant peu à peu place au doute, au scepticisme, voire au désintérêt. Il est trop tôt pour évaluer les effets de ces tribunaux, mais nul ne peut nier que les objectifs affichés par les autorités – justice, vérité, réconciliation – sont compromis.

*Primo*, la justice. L'accélération des jugements implique de nombreux risques pour la défense. L'absence d'avocats aux côtés des prévenus et le manque de compétence des « personnes intègres » appelées à trancher ne garantissent pas de procès équi-

tables. Si la formule apparaît comme l'un des meilleurs modèles possibles vu les contraintes matérielles, elle est décrite comme « *un affront aux droits de l'homme* » (2). *Secundo*, la vérité. Les rescapés attendent que le processus gacaca les éclaire sur les événements passés, notamment sur le lieu d'exécution des victimes afin d'ensevelir leurs corps et de commencer un travail de deuil. Or, la pression sociale, la honte et les intimidations empêchent nombre de témoins de contribuer aux procès. Les rescapés doivent en outre accomplir un effort considérable pour témoigner devant une assemblée parfois hostile, exprimer publiquement des faits tragiques (surtout lorsqu'il s'agit de violences sexuelles), dénoncer des voisins, voire des membres de leur propre famille. A ce stade, la population paraît souvent passive; maintes victimes se sentent isolées; les détenus qui décident d'avouer s'expriment souvent de manière mécanique, allant même jusqu'à exiger le pardon des victimes (3). Peut-on dès lors parler de « justice reconstructive » (*restorative justice*)? *Tertio*, la réconciliation. Les enquêtes menées sur le terrain indiquent que les conditions de création d'un véritable lieu de parole ne sont pas remplies en raison de la méfiance qui caractérise les liens sociaux (4). Une suspicion tacite règne et se manifeste, en particulier à l'égard des juges soupçonnés de corruption et de biais en fonction de leur histoire personnelle et familiale. Le système apparaît de plus en plus comme étant imposé du haut (*top-down process*), plutôt que comme un mode décentralisé de résolution des conflits (*community-based process*) (5). Pour les rescapés, la gacaca est une solution de compromis politique, un pis-aller, à défaut d'une justice et d'une réparation adéquates. Une majorité de Hutus dénoncent quant à eux la partialité du processus due au fait que les juridictions gacaca ne s'appliquent pas aux crimes commis après le 31 décembre 1994. Ces crimes relèvent des tribunaux classiques, mais force est de constater que les procès intentés contre les membres de l'Armée patriotique rwandaise (APR, branche armée du Front patriotique rwandais) sont jusqu'ici peu nombreux et peu sévères (6).

Bref, à côté des rescapés qui s'estiment peu reconnus et insécurisés, maints Hutus éprouvent un sentiment d'injustice, dû au fait que seule une partie de la population a le droit de raconter son histoire et de dire sa souffrance devant la communauté. Plutôt que de se rapprocher, les communautés en présence ne risquent-elles pas de se renforcer dans leur position de repli? A ce stade, il ne peut être question de conclure tant les incertitudes demeurent grandes, mais il est difficilement contestable que la reconstruction du pays des mille collines ne passera pas par une justice perçue comme partielle. Le développement d'espaces publics consacrés à la discussion et à la négociation entre toutes les composantes du pays paraît l'un des défis les plus

(2) Noah WEISBORD, « Traditional Justice for a genocide », *International Herald Tribune*, 26 septembre 2003. cf. également Ian MARTIN, « Hard Choices after Genocide : Human Rights and Political Failures in Rwanda », in Jonathan MOORE (dir.), *Hard Choices : Moral Dilemmas in Humanitarian Intervention*, Rowman and Littlefield, Lanham, 1998, pp. 157-176.

(3) Cf. le rapport de Penal Reform International (PRI) d'avril-juin 2002, intitulé « Recherche sur la gacaca », pp. 15-25 (disponible sur le site Internet <http://www.penalreform.org/download/Gacaca/Rapport-avril-juin2002.pdf>).

(4) Cf. Peter UVIN, « The Gacaca Tribunals in Rwanda », in David BLOOMFIELD et al. (dir.), *Reconciliation after Violent Conflict. A Handbook*, Idea, Stockholm, disponible sur le site Internet <http://www.idea.int/conflict/reconciliation/index.cfm>. Cf. également Todd PRITMAN, « Rwanda; la mémoire en friche », *Autrement*, n°s 199-200, 2001, pp. 97-108.

(5) Cf. Kenneth ROTH / Alison DES FORGES, « Justice or Therapy? », *Boston Review*, juillet 2002.

(6) Cf. entre autres le rapport de Human Rights Watch, « Rwanda : Deliver Justice for Victims of Both Sides », 12 août 2002 (disponible sur le site Internet [http://hrw.org/press/2002/08/rwanda\\_081202.htm](http://hrw.org/press/2002/08/rwanda_081202.htm)).

cruciaux du pays. A défaut, les démons de l'ethnisme continueront de renforcer le but poursuivi par les responsables du génocide : déchirer définitivement la société.

*Valérie Rosoux*

**Olivier Lanotte, *République démocratique du Congo : guerres sans frontières*, GRIP / Complexe, Bruxelles, 2003.**

L'immense tragédie sociale que subit le Congo depuis le début des années quatre-vingt-dix est le sujet de l'ouvrage d'Olivier Lanotte, chercheur au Centre d'études des crises et conflits internationaux de l'Université catholique de Louvain en Belgique. L'auteur, politologue, aborde ce nouvel épisode du destin tragique de l'ex-Zaïre, par une description remarquablement bien documentée et détaillée, tout en restant lisible. Son approche s'inscrit dans l'analyse politique de l'Afrique centrale contemporaine, que d'autres spécialistes de la région ont déjà suivie. Ainsi, sa première partie, « Le conflits des Grands Lacs » est divisée en quatre sections : « origines de la guerre des Grands Lacs », « de Mobutu à Kabila : la première guerre du Kivu », « le régime Kabila, les origines de la nouvelle guerre », et « la 'première guerre continentale' africaine ». La seconde partie de l'ouvrage nous édifie sur les « enjeux régionaux : les nouveaux parrains africains » et les « enjeux internationaux ».

Le conflit des Grands Lacs, qui dure depuis 1994, comporte quatre phases. D'abord, une situation politique déjà très tendue a explosé quand, suite au génocide rwandais, à peu près un million de Hutu rwandais se sont déplacés vers les parties est du Nord et Sud Kivu du Congo – ce qui était encore à l'époque le Zaïre de Mobutu Sese Seko. Les réfugiés Hutu rwandais, dont les ex-FAR (Forces Armées Rwandaises) et les milices Interahamwe, ont bouleversé l'environnement local. Ensuite, en 1996, l'invasion militaire par le Rwanda et l'Ouganda et, un peu plus tard, par l'Angola, a provoqué la chute de la dictature de Mobutu et son remplacement par la dictature de Laurent Kabila. Ce qu'on appelle « la deuxième guerre » a commencé en 1998 quand Kabila a décidé de mettre fin à la présence des militaires rwandais qui ont, selon la formule consacrée, « assisté à la libération du pays ». Presque immédiatement après, le Rwanda et l'Ouganda, avec la participation du Burundi, ont envahi le Congo, arrivant jusqu'à Kinshasa, où des vrais et faux Tutsi se sont fait massacrer. Laurent Kabila a bénéficié du soutien de l'Angola, du Zimbabwe, de la Namibie et du Tchad pour combattre les rebelles-agresseurs. C'est cette internationalisation de la guerre qui a conduit le Secrétaire d'Etat américain de l'époque, Madeleine Albright, à qualifier ce conflit de « *Africa's first world war* ». Les deux partis ont créé des alliances avec les mandataires de tout bord pour continuer les opérations. C'est à ce niveau qu'il faut voir les stratégies du RCD-Goma ou du MLC de Jean-Pierre Bemba, par exemple.

La rédaction de l'ouvrage s'est terminée avant que l'auteur ne puisse intégrer, dans son récit, la troisième guerre, due à un mouvement de protestation violent, les *Mayi-Mayi*, ou encore le conflit entre Hema et Lendu dans l'Ituri. Superficiellement, ce conflit est attribué à des problèmes d'ordre ethnique, mais cette explication, reprise en général par les médias, minimise le processus d'instrumentalisation de l'ethnicité par l'Ouganda et le Rwanda pour des raisons essentiellement économiques. Cet aspect-là est d'ailleurs développé par l'auteur pour les autres phases du conflit.

En termes d'espaces, nous avons sur l'échiquier, d'abord, un énorme territoire avec une distribution de la population fort stratifiée, mais relativement peu dense. Ensuite, il y a trois Etats relativement petits et très densément peuplés. Ces caractéristiques spatiales et démographiques ont été, depuis presque un siècle, une préoccupation régionale et ont certainement contribué à façonner les origines des conflits.

Le caractère bien documenté de ce volume le rend indéniablement utile pour les spécialistes de la région, tout comme pour les étudiants, la communauté des ONG de développement ou d'aide humanitaire qui accourent actuellement en RDC et, bien sûr, pour les Africains curieux de savoir comment l'Occident lit et écrit leur calvaire. L'auteur exploite de manière habile les publications des meilleurs observateurs de la région : il est en effet rarissime de parcourir deux pages de suite sans rencontrer, en notes de bas de page, les noms de Colette Braeckman, Gauthier de Villers, Stefaan Marysse, Jean Omasombo, Gérard Prunier, Filip Reyntjens ou Jean-Claude Willame, *etc.* La documentation « grise », produite par les Nations Unies et des ONG tels Human Rights Watch, International Crisis Group ou International Rescue Committee est aussi souvent citée. Le fait de se référer autant à ces sources pourrait toutefois créer des frustrations chez le lecteur : en effet, on a trop souvent l'impression que l'auteur n'exprime que peu ses propres analyses et qu'il n'est pas assez critique vis-à-vis de ses sources. C'est flagrant lorsqu'il cite des propos de personnalités congolaises ayant pris la voie de la plume pour exprimer leurs opinions ou encore pour justifier leurs activités politiques. On pense, par exemple, aux références aux ouvrages de N'gbanda Nzambo (conseiller spécial du Président Mobutu pour les questions de sécurité) ou de Justine Kasavubu (ancien ministre de Kabila) qui a rapidement rompu avec son régime.

On se demande aussi pourquoi l'auteur, lequel maîtrise si bien la littérature sur son sujet, n'a pas développé davantage une analyse des dimensions conceptuelles qui pourrait mieux expliquer les causes et les origines de ce conflit, d'une complexité extrême, caractérisée par des « enjeux politiques et fonciers, sanctuaires croisés, interventions étrangères, intérêts économiques, violences ethniques, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, impunité généralisée... » (p. 237). Une section d'ordre théorique nous aurait permis de mieux problématiser les spécificités des guerres dans la région des Grands Lacs : il y a en effet de nombreuses paradigmes. L'introduction, d'une seule page, aurait été l'endroit où développer cet exercice théorique.

La littérature en langue anglaise, que l'auteur n'exploite pas à sa juste valeur, développe une série de paradigmes expliquant les conflits en Afrique en général. Ainsi, le phénomène des *collapsed states*, qui se traduit d'une manière très approximative en français par les « Etats en faillite » : il s'agit d'une situation où ces entités ne sont plus capables d'exercer des fonctions qui ont été attribuées à des Etats-nations post-coloniaux. Dans le cas du Congo, une de ces fonctions, celle de pouvoir protéger son territoire, reste clairement inexistante. Un deuxième paradigme est celui de la fin du monde bipolaire : Mobutu étant un pur produit de la CIA, n'avait plus d'utilité pour l'Occident après la chute du Mur de Berlin. On pourrait placer cette « fin du monde bipolaire paradigme » dans le modèle historique qui trouve les sources de tensions et de conflits dans le temps long : création des frontières artificielles, méfaits du colonialisme, indépendances ratées, *etc.* Ensuite, certains auteurs mettent en avant la criminalisation des Etats et les politiques personnalisées comme facteur menant au conflit. Cette criminalisation emmène d'autres experts à dévelop-

per leurs analyses du *warlordism*, « les seigneurs de guerre » pour l'Afrique de l'Ouest : dans cette optique, la guerre elle-même est son propre objectif, car le pillage est plus facilement mené dans un contexte de guerre que dans une situation de paix.

En ce qui concerne ces deux derniers points, on pourrait les considérer comme des adaptations à la globalisation. Autrement dit, au lieu de voir la guerre en Afrique comme l'échec d'un système, il faudrait plutôt la regarder comme l'émergence d'un autre système pour rechercher profit et pouvoir : les motivations économiques ont remplacé idéologie, culture et identité comme facteurs déterminants des nouvelles guerres. Dans ce modèle de l'économie politique, les questions-clefs sont : l'économie du pays est-elle une économie de rente basée sur l'extraction des ressources minières ? la corruption mine-t-elle l'environnement politique ? la distribution des ressources se fait-elle d'une manière inégale ? Pour la RDC, comme souligné par O. Lanotte, la réponse est affirmative dans les trois cas.

En guise de conclusion, l'auteur évoque des questions importantes sur les droits et les responsabilités des acteurs impliqués dans le conflit et dans le processus de paix. On ne peut qu'être d'accord avec ses appels à un rôle plus honnête de la part de la communauté internationale, à une meilleure prise de responsabilités des élites politiques et à un règlement de conflit durable au Burundi, en Ouganda et au Rwanda. On pourrait ajouter le courage et l'inventivité des Congolais qui ont réussi, malgré les millions de victimes, à continuer leur lutte pour la survie, le développement de plus en plus efficace de la société civile ainsi que leur attachement au sentiment d'être congolais. Malgré le coût humanitaire énorme de ce conflit, il a, peut-être paradoxalement, aidé les Congolais à s'approprier un sentiment nationaliste. Il y a un Etat-nation du Congo, pluraliste certes, mais caractérisé par un désir de reconstruction. Il faudra certainement des générations avant que les blessures de la pauvreté, l'oppression, les rébellions et les guerres guérissent, mais ce sera sur la base de ce sentiment d'appartenance que les Congolais réinventeront leur société et leur Etat.

*Théodore Trefon*

### PUBLICATIONS FRANÇAISES (\*)

Dominique de Villepin, *Un Autre Monde*, L'Herne, 663 p. et Hubert Védrine, *Face à l'hyperpuissance, Textes et discours, 1995-2003*, Fayard.

L'ancien et le nouveau ministre des Affaires étrangères publient en même temps leurs textes et discours. Dominique de Villepin a fait préfacé son livre par Stanley Hoffmann et l'a fait suivre de courts textes d'intellectuels de renom : Christoph Bertram, Régis Debray, Carlos Fuentes, Charles Grant, Robert E. Hunter, Bernard-Henri Lévy, Norman Mailer, Fernando Savater, Simon Serfaty, Susan Sontag, Antonio Tabucchi, Tzvetan Todorov, Mario Vargas Llosa, Avraham B. Yehshua. Deux hommes, deux styles, deux grands professionnels pour une même politique. L'un et

(\*) L'abondance des matières de ce volume nous a contraints à reporter les comptes rendus de certains ouvrages au volume suivant.